

Communauté de Communes du Val de Bouzanne

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'Emploi

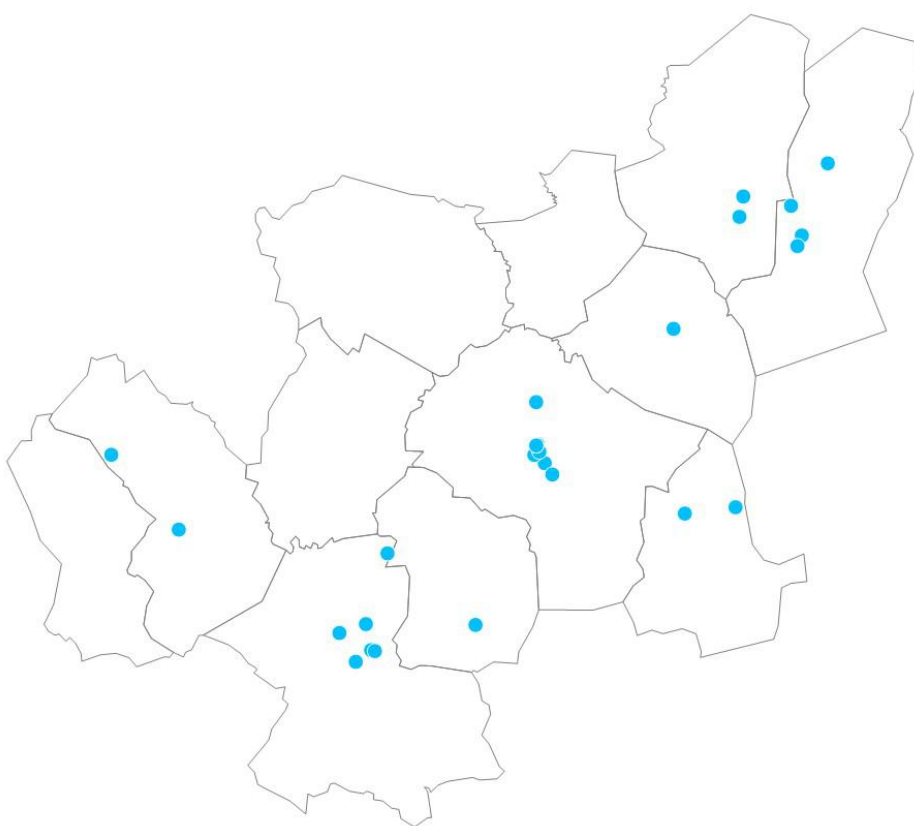
En 2015, l'ESS représente **12.04% des établissements employeurs*** sur votre territoire.

Ce qui signifie que **14.07% des personnes salariées*** de votre communauté de communes sont employées par des entreprises de l'ESS.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- L'Enseignement ;
- Le secteur des **Arts, Sport & Loisir**.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

| 31/12/2015 | Nombre de salariés ESS | Part des salariés ESS | Nombre établissements employeurs de l'ESS | Part des établissements employeurs de l'ESS |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|---|---|
| CC du Val de Bouzanne | 121 | 14,07% | 26 | 12,04% |
| Indre | 7 562 | 11,50% | 981 | 12,20% |
| Centre-Val de Loire | 84 381 | 10,50% | 9 253 | 11,10% |

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

Contact :

j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org